



Syndicat CGT Territoriaux
de Perpignan
Mairie - PMMCU - CCAS

Des sous dans l'assiette et aussi ailleurs !

Février 2023,

Depuis le Comité Technique du 16 octobre 2020, l'exécutif municipal a attribué aux agent-e-s des titres-restaurant. C'était une vieille revendication des organisations syndicales de la collectivité. Dont acte.

Cette mesure donne droit à une carte restaurant d'un montant de 5 € par repas (journée complète travaillée) dont 2,50 € payés par la collectivité. Sur un mois plein de travail, le pouvoir d'achat peut donc être augmenté de 55 €.

Mais entretemps, l'inflation galopante a largement diminué le pouvoir d'achat ainsi gagné.

Il est plus que temps que la mairie fasse un effort pour le personnel en relevant significativement le montant payé par la collectivité.

Selon la loi de finances 2023, depuis le 1er janvier, la participation de l'employeur au financement du titre-restaurant est exonérée de cotisations sociales jusqu'à 6,50 euros.



- ✓ **Nous demandons donc que la valeur unitaire soit relevé jusqu'à 6,50 euros et que la mairie prenne en charge l'essentiel de l'augmentation avec une contribution de 60 % au lieu de 50 % comme actuellement.**

Plus généralement la CGT des territoriaux de Perpignan revendique :

- ✓ **Une véritable revalorisation du Régime Indemnitaire dans le cadre de la transparence et des repères collectifs pour toutes et tous ;**
- ✓ **La création d'un véritable 13eme mois** par l'augmentation conséquente des primes dites primes d'été et primes d'hiver.

Syndicat CGT des territoriaux de Perpignan
Maison des syndicats 8, rue de la Garrigole 66000 PERPIGNAN
Messagerie : cgtmairieperpignan@gmail.com Facebook CGT Mairie Perpignan
Tel : 04.68.34.44.17 ou 06.25.51.18.67